

Ma « TO DO LIST »

Ma pièce d'identité



Mon carnet de santé

Mon bilan de santé :

gratuit et pris en charge par l'assurance maladie entre 18 et 25 ans



Mon carnet de vaccination

Mes examens médicaux : radios, scanner, IRM, prises de sang, examens spécialisés, etc...

Mes courriers médicaux (comptes rendus de consultation avec un spécialiste)

Ma dernière ordonnance (si j'ai un traitement)

Mes lunettes (si j'en porte)



Pas de lentilles de contact pendant la visite médicale !

Les autres documents que je possède et qui peuvent aider le médecin militaire à mieux comprendre mon état de santé



Service de santé des armées

Votre vie, notre combat

VERSION 2 — 14/02/2020

L'étape santé de votre engagement

« La visite médicale personnalisée »



Prenez de l'avance en remplissant
votre questionnaire de santé préalable à l'engagement



Trois acteurs

Candidat



Acteur de votre démarche, vous êtes responsable de la teneur des informations que vous transmettez au médecin militaire.

Recruteurs



Les recruteurs, interlocuteurs privilégiés des candidats, vous accompagnent tout au long de votre parcours d'engagement.

Ils vous fourniront les coordonnées de l'antenne médicale où se déroulera votre visite.

Médecins militaires



Les médecins militaires s'assurent que votre état de santé est compatible avec l'engagement que vous souhaitez.

Des objectifs communs

Préserver votre état de santé

Les conditions d'emploi, notamment liées à l'environnement opérationnel, peuvent aggraver votre état de santé. Il est donc important de déclarer à votre médecin militaire l'ensemble de vos antécédents, en toute franchise.

Vous éviter une perte de temps

Afin de déterminer votre aptitude dès la première visite, il est nécessaire d'apporter TOUS les documents médicaux en votre possession.

Je prépare ma visite médicale

Si vous présentez un problème de santé, il est important d'apporter **l'ensemble des documents médicaux** s'y rapportant afin que le médecin évalue correctement votre état de santé et sa compatibilité avec la spécialité souhaitée, notamment en cas :

- De douleurs ou d'opérations au(x) genou(x) ;
- De luxation(s) ou d'instabilité de l'épaule ;
- De fracture de membre avec matériel d'ostéosynthèse encore en place (vis, clou, plaque, etc...) ;
- De douleurs au dos ou de scoliose ;
- De maladie respiratoire ;
- De chirurgie des yeux ;
- D'opération récente (<5 ans) ;
- De maladie nécessitant des consultations fréquentes ou la prise régulière d'un traitement ;
- D'allergie.



En cas de doute ou si vous n'avez pas tous les éléments médicaux en votre possession :

Contactez votre médecin traitant.